

comme base de discussions et comme apportant au projet du Duce quelques-uns des amendements nécessaires.

La sécurité internationale, a-t-il dit, est dans l'assistance mutuelle et dans le contrôle permanent et réciproque ; c'est le plan français, accepté par la Grande-Bretagne et, a-t-il ajouté, par la majorité des puissances. Deux oppositions, celles de l'Italie et de l'Allemagne ; autour de ces deux oppositions, celles des pays que les traités de paix ont mis dans une situation particulière, au point de vue des armements : Bulgarie, Hongrie, Autriche. Deux blocs subsistent ainsi, qui, s'ils se perpétuaient, créeraient pour l'avenir certainement une Europe de guerre.

Il est évident que la France, fidèle à la politique de la Société des Nations, ne pouvait envisager à aucun moment l'idée d'un Directoire à quatre Puissances, se chargeant de régenter le reste de l'Europe. Puis, M. Paul Boncour a invoqué la nécessité d'une préparation diplomatique de l'examen du projet Mussolini et du mémorandum français en réponse.

« Les grands traits de notre négociation ont été arrêtés
« hier en Conseil des ministres : affirmation de notre désir
« de saisir la proposition faite par le gouvernement italien
« d'assurer LA COLLABORATION DES GRANDES PUISSANCES
« OCCIDENTALES VOISINES, membres permanents du Con-
« seil de la Société des Nations, signataires des accords
« de Locarno, pour TRAITER DES QUESTIONS QUI LES INTÉ-
« RESSENT, « ET NON PAS DES QUESTIONS QUI INTÉRESSENT
« LES AUTRES PUISSANCES ET DONT CELLES-CI RESTENT
« JUGES, en vue de préparer les procédures et les adap-
« tations qui peuvent rendre efficaces TOUS LES ARTICLES
« DU PACTE et NON PAS SEULEMENT UN SEUL, CHOISI ARBI-
« TRAIREMENT ENTRE TOUS. »